Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982) Heft: 652

Artikel: Mémoire : des horlogers faits au feu

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013215

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des horlogers faits au feu

Jusqu'où remonte la mémoire horlogère? Nul doute que les derniers licenciements, dans les ateliers encore en activité, ne renouent, dans les conversations, avec une chaîne d'autres licenciements récents, connus dans les détails, avec le souvenir vivace aussi des périodes euphoriques, mais comme mis entre parenthèses parce que le choc n'est pas encore assimilé et, on l'entend dans les villes jurassiennes beaucoup plus souvent encore qu'ailleurs en Suisse romande, le coup d'arrêt de la crise des années trente. Voilà la référence catastrophique qui domine dans l'appréciation des événements actuels, combien de fois nous l'a-t-on rappelée, avec son cortège d'impuissances et de rancœurs.

Plus loin que la crise, il y avait eu la grève, les salaires pas comparables avec ceux d'aujourd'hui, les conditions de travail qui peu à peu s'humanisaient au prix d'oppositions souvent dures avec les patrons, la naissance et l'affirmation des syndicats.

Pour partager, autant que faire se peut, ce qui arrive aux régions horlogères, il faut rouvrir l'excellent livre, écrit et illustré par Simone Oppliger, «Quand nous étions horlogers» (Payot Lausanne, 1980), la vie de Charles, celle d'Anne, «ouvrière et militante», les mots de Charles-Louis Huguenin, parmi d'autres, le témoignage de cet ouvrier anonyme: «Dans le temps, on ne pouvait pas choisir son travail, et maintenant il est trop tard pour en changer. Avant, dans les ateliers, c'était pas pareil, c'était pas si dur, l'ambiance était meilleure. Je me souviens qu'une fois par année, un lundi d'été, nous allions pique-niquer avec toute l'usine, on achetait de la bière et de la limonade pour les dames, on cuisait des saucisses dans la torrée (...)»

Ci-contre, un tout petit bout de la mémoire horlogère, bien avant la crise, bien avant la grève. Monsieur Llic Rosat

Montins C. 27 de May 1812.

Consider !

Paire que les Infans de Seu Aloire Une Ramed vos Papiles de Sont lismois, par la malhourence d'aquation des Africa Des long laps de Seus lans ourrages de qui les mit dans l'Obligation d'Emperante vi que et Comme ils dont Obliges de les rembourse inscessamment vu que Chair qui les leur avoit proèle les avoit lui même Empremote pour leur remère denvie ils mont Charge de vons prier d'avoir la bonte des leur foire Ponir la en ditt donne de lige dont prises en les 25 dont qui leur de la la chatean d'Oex, vons les Obligerer infiniment, lanque que ils ne des deroit par vir dans l'Obligation de faire Cet empreunt de la priere le leur de mourange ils ne des deroit par vir dans l'Obligation de faire Cet empreunt les les pourquois ils vons prier de bien vouloir leur accorder leur de mande lt leur Oncle Jeon David Damel qui craste porteur de la présente peut vons afrure de la Verité de la Chese. (la rèé Monneur! L'afrarance de sona sparfaite Consideration & Venillez me Greire bien Sincerement.